

CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE ■ La Fédération de chasse de la Corrèze restaure une zone humide de 5,5 hectares

En milieu fragile, rien ne vaut le cheval

Le Conservatoire des espaces naturels du Limousin a lancé la restauration d'une zone humide, en conjugant sauvegarde de l'environnement et transmission des savoirs aux futurs professionnels de la forêt.

Dragon Pérovic

En pleine forêt, dans le bruit assourdissant des tronçonneuses et des débroussailleuses, deux ardennais, calmes et majestueux, dirigés par leur propriétaire Jean-François Marbot, débardent les troncs d'arbres coupés. L'effort est intense. À chaque fois, leurs muscles se tendent, comme figés un court instant par le poids, avant de repartir de l'avant.

Nous sommes à Champagnac-la-Noaille, en plein chantier de la restauration d'une zone humide sur un terrain de 60 hectares appartenant à la Fédération de chasse de la Corrèze.

Dans cette réserve de chasse, l'association dispose, entre autres, d'une maison de la chasse et de la nature et d'un stand de tir, mais aussi d'un sentier de découverte de flore et de la faune pour les scolaires, et d'un étang de 1,5 ha. Justement, la création de cet étang destiné aux gibiers d'eau, en 2010, a entraîné une obligation de mesurage compensatoire concernant notamment des zones humides.

« La Fédération a décidé de restaurer toutes les parcelles



LA TRACTION ANIMALE. Jean-François Marbot avec son ardennais Walseur, un tandem énergétique. PHOTO : AGNES GALLON

autour du plan d'eau, en amont et en aval. Il s'agit d'un chantier qui concerne une surface totale de 5,5 ha pour un investissement de 29.000 €, explique Mathieu Passet, technicien à la Fédération de chasse.

Des pros et des élèves

Le pilote de cette opération, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, a fait appel pour cette étape à un agriculteur prestataire de services en traction animale et à un arboriste biologiste. Le duo est soutenu par les élèves du Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune terrestre de l'EPLEF-

PA Meymac-Neuvic.

Courageux et adroits, les deux ardennais, Walseur et Clovis obéissent au doigt et à l'œil à Jean-François Marbot. « Je suis d'abord paysan, insiste ce dernier installé à Marcillac-la-Croze. Au départ, le cheval était pour moi un maillon de la ferme. J'ai choisi de me former en traction animale il y a 10 ans. J'ai découvert ainsi le débardage, une activité complémentaire qui me plaisait bien. Aujourd'hui, j'ai une activité d'élevage, avec la vente directe de viande bovine à la ferme et je propose aussi la prestation de divers services en traction animale. »

Travailler avec un cheval de trait demande une relation particulière. « Il y a un moment, dans le débouillage ou le dressage, où le cheval vous accorde sa confiance, confirme Jean-François Marbot. Il faut avoir conscience du présent qu'on vient d'obtenir. L'animal nous dit à sa manière "je fais ce que tu me demandes, parce que c'est toi". Avec mes chevaux, on communique au quotidien. Ils ont un langage très diversifié, il suffit de bien les regarder.

Sur le chantier de Champagnac-la-Noaille, Jean-François Marbot travaille avec un arboriste-grimpeur et biologiste,

Guillaume Antoine, de Chauffour-sur-Vell, spécialisé dans la taille et l'abattage d'arbres dans des endroits difficiles. « Ce genre de chantier m'intéresse tout particulièrement du fait de la restauration de milieux écologiquement riches et fragiles », insiste-t-il.

« Il y a un moment où le cheval vous accorde sa confiance »

Comment se passe leur travail ? « La difficulté principale, c'est de travailler sur un terrain très humide, avec de la sphagnum et des parties tourbeuses, détaille l'arboriste. Même le cheval ne peut pas se déplacer partout, mais doit se cantonner sur des zones moyennement sèches. Donc, il faut procéder à l'abattage qui permet de faciliter son travail, ce qui nécessite une réflexion préalable. Heureusement, le Conservatoire des espaces naturels nous donne une relative autonomie en termes de sélection de sujets à abattre. De toutes les manières, on discute beaucoup entre tous les intervenants. Le chantier environnemental d'envergure avance ainsi sans gaspillage inutile d'énergie. »

(*) Selon la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, une zone humide ce sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire » dont « la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Trente jours de travaux pratiques à ciel ouvert

EN FORMATION. Ils sont 25 élèves de 1^{er} Bac pro, de Neuvic (*), armés de tronçonneuses et débroussailleuses et encadrés par leur enseignant Mathieu Chaumeil, à travailler en zones humides. « On a un partenariat avec la Fédération de chasse depuis 25 ans, se félicite leur professeur. Ce chantier est pour nous une chance et un challenge. Il va mobiliser, en tout, 4 classes de Gestion des milieux naturels et de la faune terrestre (GMNF) et 2 classes de Gestion et de protection de la nature (GMP). » Mathieu Chaumeil souligne : « Ça va nous occuper un équivalent de 30 jours ouvrés, avec 25 à 30 élèves par jour. Actuellement, c'est le plus gros chantier de France en gestion et protection de la nature. On a 10 tronçonneuses, 10 débroussailleuses et une énorme quantité de travail. Il s'agit d'ouvrir les voies de passage pour le cheval et de préparer les produits de coupe. Notre objectif est de mettre en avant nos formations et ces métiers d'avenir. »

(*) La lycée de Neuvic fait partie de l'EPLEFPA Meymac-Neuvic.

